

caractère lie tous les ordres de la hiérarchie constitutionnelle qui nous gouverne, et qu'à elle seule, elle fait de l'amnistie une nécessité d'honneur pour toutes les autorités qui peuvent concourir à son octroi. Cette preuve, c'est l'appel sous les drapeaux en temps de danger, fait nommément aux hommes que l'on prétend avoir le moins de droit au bénéfice de l'amnistie, la correspondance officielle des autorités avec ces mêmes hommes, l'acceptation de leurs services militaires, l'inspection des forces sous leur commandement.

Le lecteur qui prendra la peine de lire notre travail, trouvera des documents nombreux et irrécusables à l'appui des différentes assertions que nous venons d'énumérer.

Nous ajoutons, l'amnistie n'est point non plus une question indifférente. Depuis quatre ans, ce mot agite non seulement Manitoba, mais aussi toute la confédération Canadienne. Cette question a déjà tué un ministre et ne peut qu'embarrasser ceux qui lui succèdent. Voilà déjà deux élections générales qui se sont faites en grande partie sur cette question. Tout cela aurait été évité, et bien d'autres choses aussi, si, comme on l'avait promis, une déclaration positive et non ambiguë d'amnistie avait accompagné le transfert du pays. Sans doute des récriminations se seraient fait entendre, mais elles auraient été moins amères et moins dangereuses que celles qui depuis quatre années ont été mises devant le peuple par la presse canadienne.

La parole de notre Bien-Aimée Souveraine, vénérée de tous ses sujets, aurait été accueillie avec respect et soumission. Il n'en a pas été ainsi. Des ministres fédéraux, après s'être engagés, ont reculé devant l'agitation et la violence des passions. Ils sont descendus des hautes régions où le devoir les invitait à rester ; ils ont failli à la vue du danger, peut-être chimérique, qui semblait menacer leur existence politique ; puis, nous regrettons de le dire, se croyant faibles, ils ont eu peur. Leurs ennemis politiques les avaient trop étudiés pour ne pas les comprendre, aussi ne tardèrent-ils pas à découvrir le point vulnérable et à diriger de ce côté une batterie d'autant plus dangereuse que les hommes passionnés qui la faisaient jouer, s'abritaient sous des apparences et des prétextes louables. L'affaire Scott fut exploitée par l'esprit de parti, le cadavre de cet infortuné fut comme suspendu et constamment tenu en agitation afin de produire le délire fré-